

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 mai 2000
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1267 (1999)
concernant l'Afghanistan**

**Note verbale datée du 18 mai 2000, adressée au Président
du Comité par le Représentant permanent de la Malaisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan et a l'honneur de se référer à sa note datée du 17 janvier 2000.

Le Représentant permanent tient à informer le Comité que le Gouvernement malaisien a pris des mesures administratives en vue de donner pour instructions à ses organismes compétents de faire en sorte que les dispositions des alinéas a) et b) du paragraphe 4 de la résolution 1267 (1999) soient appliquées avec effet immédiat.

Le Gouvernement malaisien demeure prêt à offrir toute l'assistance et la coopération dont le Conseil de sécurité aurait besoin pour assurer l'application intégrale et efficace des dispositions de la résolution 1267 (1999).